

Le 27 janvier 2010

IMPORTANT

Nous vous rappelons que pour pouvoir vous présenter utilement aux examens, vous devez être inscrits non seulement administrativement mais également pédagogiquement au CAVEJ.

A défaut, il est inutile de vous présenter aux examens tant oraux qu'écrits auxquels l'accès vous sera refusé.

Nicolas Auclair
Directeur adjoint